

Bureau du sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.312

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 septembre dernier et visant à obtenir:

- La liste des RPA de 30 résidents et moins qui ont fermé leurs portes, par année, depuis 2020, à la suite du retrait de leur permis d'exploitation par le CISSS ou le CIUSSS dont il relevait. Pour chaque cas, merci d'indiquer à quels CISSS ou CIUSSS la RPA était rattachée;
- La liste des RPA de 60 résidents et moins qui ont fermé leurs portes, par année, depuis 2020, à la suite du retrait de leur permis d'exploitation par le CISSS ou le CIUSSS dont il relevait. Pour chaque cas, merci d'indiquer à quels CISSS ou CIUSSS la RPA était rattachée.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux. En effet, le nombre de RPA fermées pour cause de retrait du certificat par région est disponible pour les 30 unités et moins et les 50 unités et moins.

En ce qui concerne la production de la donnée pour les 60 unités et moins, cela nécessiterait des opérations de repérage spécifique dans nos systèmes, d'importantes manipulations d'extraction ainsi que des travaux de calcul, d'analyse et de validation des données.

... 2

Dans les circonstances, ces renseignements ne peuvent vous être communiqués conformément à l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi en annexe) puisque le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commissionn>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-200